



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1<sup>er</sup> – 5 avril 2017



Comité exécutif  
Point 7

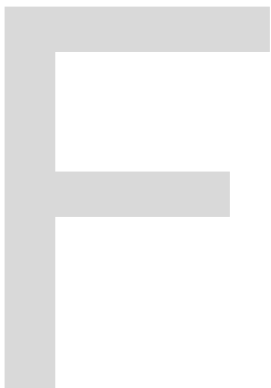
EX/275/7a)-P.1  
15 février 2017

## Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

### a) Proposition de projet pour la création d'un Centre pour l'innovation au parlement

#### Document de consultation

*Des parlements maîtrisant le numérique sont des institutions indispensables pour le monde moderne. Cela étant, la rapidité avec laquelle surviennent les évolutions aussi bien numériques que sociétales pose des défis aux parlements. Entre 2006 et 2013, une initiative mise en œuvre conjointement par l'UIP et l'ONU – le Centre mondial pour les TIC au Parlement – a servi de plateforme permettant de partager de bonnes pratiques, d'élaborer des guides pratiques à l'intention des parlements, de fournir des conseils d'experts et de développer des réseaux d'experts. Depuis 2013, l'UIP poursuit ces activités, seule, avec les ressources limitées dont elle dispose. Compte tenu de l'expérience passée, la présente proposition prévoit la création d'une nouvelle plateforme pour la coopération interparlementaire : le Centre pour l'innovation au parlement. Le Centre aura pour objectif d'optimiser les capacités que les parlements peuvent acquérir en utilisant des outils numériques dans le cadre de leurs processus opérationnels, de la communication et de l'engagement citoyen. Les parlements pourraient collaborer avec le Centre à différents niveaux, par exemple en devenant des hubs régionaux ou thématiques.*



#IPU136

## 1. Aperçu du projet

Titre	Centre pour l'innovation au parlement
Lieu	Genève (secrétariat) avec des hubs répartis virtuellement et dans les parlements partenaires au plan mondial.
Durée	Trois ans (2017-2019)
Objectif/s du projet	<p>Les parlements intégrant les outils numériques sont des institutions nécessaires dans le monde moderne. Le projet, par la recherche, le renforcement des capacités et le travail en réseau, aidera les parlements à devenir des institutions toujours plus transparentes, responsables et efficaces, grâce à une utilisation innovante des outils et services numériques.</p> <p>Le point de départ de cette initiative est de reconnaître : 1) que les outils numériques favorisent de façon notable et stratégique l'innovation dans les fonctions parlementaires de base et l'ouverture parlementaire, 2) les difficultés diverses auxquelles les parlements sont confrontés lorsqu'ils essaient de s'adapter à l'ère numérique, et 3) la volonté de rendre les parlements plus ouverts et de renforcer la collaboration avec la société civile. Le projet reconnaît également que le meilleur moyen d'appuyer des parlements est de faire appel aux capacités et à l'expérience d'autres parlements.</p> <p>Le projet vise à permettre aux parlements de tirer le meilleur profit de l'utilisation des outils numériques dans leur fonctionnement, leur communication, et pour la mobilisation des citoyens. Grâce à l'apprentissage entre pairs, il apportera un plus précieux et tangible aux parlements en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) appuyant le recueil et la diffusion à grande échelle de bonnes pratiques concernant l'utilisation innovante des outils et services numériques dans les parlements ;</li> <li>2) produisant des guides pratiques pour les parlements ;</li> <li>3) apportant des conseils d'experts sur le renforcement des capacités ;</li> <li>4) fournissant un accès aux réseaux de savoir-faire.</li> </ol>
Partenaires	<p>Le projet est dirigé par l'UIP, qui recherche activement des partenaires parmi les parlements et organisations œuvrant à renforcer les parlements.</p> <p>La présente proposition expose le concept de ce Centre et invite les partenaires à se joindre au projet et à aider à lui donner forme.</p>
Objet	<p>Le Centre sera une plate-forme permettant aux parlements de développer et partager de bonnes pratiques concernant les stratégies de numérisation, ainsi que des méthodes pratiques pour le renforcement des capacités dans des domaines tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La planification stratégique des outils et services numériques</li> <li>• L'ouverture parlementaire, les normes ouvertes et l'open data</li> <li>• Les outils numériques au service des parlementaires</li> <li>• La mobilisation des citoyens dans le travail du parlement</li> <li>• Internet et les réseaux sociaux</li> <li>• La gestion électronique des documents et des archives</li> <li>• Les services électroniques de bibliothèque et de documentation</li> </ul>

	<p>Il ressort du Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement<sup>1</sup> que les parlements sont très désireux de partager et de recevoir un soutien dans les domaines mentionnés. Selon l'évaluation finale du <i>Centre mondial pour les TIC au Parlement</i><sup>2</sup>, le Centre apporte une plate-forme précieuse, permettant de connecter le travail parlementaire sur l'utilisation des outils numériques, faute de quoi ou d'un moyen similaire, beaucoup de parlements risqueraient de perdre pied face à des technologies en mutation rapide et seraient dans l'incapacité de les mettre à profit comme il convient.</p> <p>Le dernier Rapport mondial sur l'e-Parlement confirme que cette situation persiste bel et bien et qu'il faut y répondre.</p>
Groupes cibles	<p>Le Centre s'adressera aux parlements ainsi qu'aux organisations qui soutiennent le développement parlementaire. Il se veut utile à tous les parlements, quel que soit leur niveau de numérisation, mais en privilégiant d'abord ceux qui ont le plus besoin de soutien pour s'adapter à l'ère numérique. Le Centre collaborera activement avec de nombreuses organisations, dont les Instance d'observation du travail parlementaire, mais sa vocation première sera de faire en sorte que des parlements encadrent d'autres parlements et leur permettent d'évoluer de manière durable et effective grâce aux technologies.</p> <p>Groupes cibles particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parlementaires</li> <li>• Le personnel parlementaire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les responsables de la planification stratégique</li> <li>○ TIC</li> <li>○ Communications</li> <li>○ Information et éducation</li> <li>○ Services de bibliothèque et de documentation</li> <li>○ Personnels se servant des TIC pour faciliter leur travail</li> </ul> </li> <li>• Les organisations de la société civile qui travaillent avec, ou sur, les parlements</li> <li>• Les organismes multinationaux soutenant le renforcement des parlements.</li> </ul>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parlements (notamment les administrations parlementaires) cherchant des sources d'information et de conseil fiables et indépendantes sur l'introduction et la gestion des technologies de l'information pour devenir des institutions plus fortes et adaptées aux réalités du temps.</li> <li>• Les parlements souhaitant développer des perspectives stratégiques et renforcer leurs capacités à innover grâce à l'utilisation des outils numériques.</li> <li>• Les parlements qui croient en la valeur des échanges interparlementaires et de l'apprentissage par les pairs.</li> <li>• Les personnels parlementaires souhaitant accroître leurs compétences et leur savoir-faire.</li> <li>• Les organisations collaborant avec des parlements qui souhaitent adopter, développer et partager de bonnes pratiques.</li> <li>• Les citoyens mieux à même de comprendre leur parlement et d'interagir avec lui, et qui bénéficient d'institutions parlementaires plus fortes.</li> </ul>

<sup>1</sup> Rapport mondial sur l'e-Parlement (2016). Genève : UIP [www.ipu.org/pdf/publications/eparl16-fr.pdf](http://www.ipu.org/pdf/publications/eparl16-fr.pdf)

<sup>2</sup> Le Centre mondial pour les TIC au Parlement était une initiative conjointe du Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES) et de l'UIP, de 2006 à 2013 [www.ictparliament.org](http://www.ictparliament.org)

<p>Résultats attendus du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guides pratiques portant sur les bonnes pratiques des parlements à l'ère numérique.</li> <li>• Conseils d'experts en temps voulu sur la mise en place et l'utilisation, au meilleur coût, d'outils numériques en vue d'améliorer leurs capacités stratégiques et opérationnelles.</li> <li>• Echange d'expériences, de stratégies et de bonnes pratiques entre pairs.</li> <li>• Débats interactifs sur "Les parlements à l'ère numérique" à l'Assemblée de l'UIP.</li> <li>• Hubs régionaux et spécialisés, domiciliés dans les parlements hôtes, susceptibles de développer les bonnes pratiques et de faciliter les échanges parlementaires et les formations.</li> <li>• Un secrétariat resserré, qui coordonnerait la demande en savoir-faire et en ressources, et leur mobilisation, et conduirait l'organisation et le déroulement du Rapport bisannuel sur l'e-Parlement, ainsi que de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement.</li> </ul>
<p>Apports du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de capacités et de savoir-faire, dans les parlements, pour faire un usage innovant des outils numériques.</li> <li>• Plus de travail en réseau, de partage des connaissances et d'apprentissage avec des pairs entre parlements et avec le réseau étendu des praticiens du développement parlementaire et les organisations de la société civile.</li> <li>• Meilleurs liens et échanges entre parlements et citoyens.</li> <li>• Plus d'occasions d'échanges parlementaires et de coopération interparlementaire.</li> <li>• Accès plus facile aux connaissances et aux bonnes pratiques.</li> <li>• Soutien plus efficace au renforcement des capacités des parlements.</li> </ul>
<p>Principales activités</p>	<p>Les principales activités du Centre seraient la recherche, le renforcement des capacités et la constitution de réseaux ; activités qui se renforceraient mutuellement.</p> <p>Grâce au développement de hubs régionaux et spécialisés, le Centre soutiendrait l'apprentissage et les échanges de savoir-faire entre pairs, ce qui alimenterait ses activités de recherche et de renforcement des capacités.</p> <p>Le Centre conduirait l'organisation des activités stratégiques existantes, comme le Rapport mondial bisannuel sur l'e-Parlement et la Conférence mondiale sur l'e-Parlement y afférente.</p> <p>Le Centre développerait des guides sur les bonnes pratiques numériques pour les parlements, fondés sur l'expérience des parlements du monde en la matière. Il se chargerait d'examiner, en temps voulu et de façon pertinente, les guides existants sur des sujets tels que les sites web parlementaires et les réseaux sociaux.</p> <p>Le Centre fournirait des services de conseil aux parlements sur les façons de planifier et de renforcer leurs capacités à utiliser les services et outils numériques. L'approche du Centre en matière de renforcement des capacités serait fondée sur les échanges entre parlements et sur la coopération interparlementaire.</p> <p>Le Centre utiliserait des plates-formes en ligne pour améliorer le partage de l'information, des enseignements tirés et des bonnes pratiques en matière d'innovation parlementaire dans l'emploi des outils numériques.</p>

	<p>Globalement, les Principes communs en matière d'assistance aux parlements<sup>3</sup> guideront les travaux du Centre. Ces Principes communs rappellent que l'assistance doit avoir pour points de repère les besoins des parlements et que les parlements eux-mêmes doivent se l'approprier ; que ses résultats doivent être durables et qu'elle doit recourir, de préférence, à des compétences locales et régionales disponibles.</p>
--	---

## 2. Analyse de la situation

Le premier Rapport parlementaire mondial<sup>4</sup> montre que les attentes des citoyens vis-à-vis de leur parlement et de leurs représentants sont en train de changer. La confiance qu'ils accordent à leur parlement est au plus bas dans de nombreux pays. Cependant, les parlements sont résilients et s'adaptent constamment aux besoins de la société. Cela étant, la rapidité des évolutions aussi bien numériques que sociétales, survenues ces dernières années, pose des défis aux parlements tandis qu'ils essaient non seulement de tenir le coup, mais également de s'améliorer. L'avènement du support numérique a changé de manière flagrante la façon dont nous consommons les nouvelles et les informations, et a transformé le public pour qu'il devienne non seulement un récepteur, mais également un créateur de contenu. C'est ce changement de paradigme dans la relation entre les citoyens ordinaires, les médias et l'information qui transforme actuellement la relation entre les institutions démocratiques et les citoyens. Désormais, les citoyens ont non seulement la possibilité d'accéder aux données publiques, mais également d'exploiter celles-ci pour leur usage personnel. Il est important que nous définissions notre relation à ces données de manières nouvelles, plus réfléchies et attentives. Pour participer à la société de l'information, les citoyens doivent pouvoir accéder au flot d'information et le comprendre, et les parlements (ainsi que d'autres services publics) doivent être encouragés à publier et à partager leurs données et à les rendre accessibles.

Il ressort du Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement que les technologies numériques et sociales ont provoqué et favorisé des mutations profondes dans l'environnement opérationnel et le paysage culturel des parlements. Ce rapport montre que le parlement numérique est, désormais, une entité existante, directement liée à ceux qu'elle sert, par des moyens qu'on aurait été bien en peine d'imaginer dans le premier Rapport mondial sur l'e-Parlement, en 2008.

Le tableau brossé par ce premier rapport ne laissait pas prévoir que les parlements d'aujourd'hui seraient aussi ouverts sur l'extérieur. Les systèmes internes des parlements sont plus forts et les processus qu'ils suivent, bien qu'encore contestés, continuent de s'améliorer. Le parlement numérique est le reflet du monde qui l'entoure ; rien de surprenant donc à ce que les outils numériques aient acquis une telle importance : ils permettent aux citoyens de se connecter plus souvent et plus facilement avec les parlementaires. La mise à disposition des documents et des contenus est également l'un des impératifs du moment, que ce soit au moyen des technologies du web ou par l'open data.

Cependant, le Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement fait état d'écart significatifs en matière d'ouverture et de transparence parlementaires, selon les niveaux de revenus et le degré d'avancement inhérent de la numérisation. Les parlements des pays en développement et à revenus faibles, d'après le Rapport, recourent moins aux technologies de l'information pour renforcer leur ouverture et leur transparence. L'explication la plus souvent avancée est le manque de capacités internes et d'accès au savoir-faire et aux ressources. Pour les pays à revenus moyens à élevés, le Rapport est arrivé à la conclusion inverse : les parlements ayant le plus de capacités internes et un meilleur accès à l'aide d'experts techniques ont mis en place des technologies qui les rendent plus ouverts et transparents et, donc, plus connectés avec les citoyens.

<sup>3</sup> Principes communs en matière d'assistance aux parlements (2014). Genève : UIP.  
[www.ipu.org/pdf/publications/principles\\_fr.pdf](http://www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf)

<sup>4</sup> Rapport parlementaire mondial : L'évolution de la représentation parlementaire (2012). Genève : UIP et PNUD [www.ipu.org/dem-f/gpr.htm](http://www.ipu.org/dem-f/gpr.htm)

Les recherches effectuées en vue du Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement montrent que la complexité croissante et l'apparition rapide de nouveaux outils et méthodes sont telles que les parlements des pays à revenus faibles sont moins aptes à s'adapter au changement. Ce constat est conforme à la tonalité d'autres sections du Rapport selon lesquelles les parlements des pays à revenus faibles, étant nettement désavantagés, profiteraient le plus d'une aide extérieure.

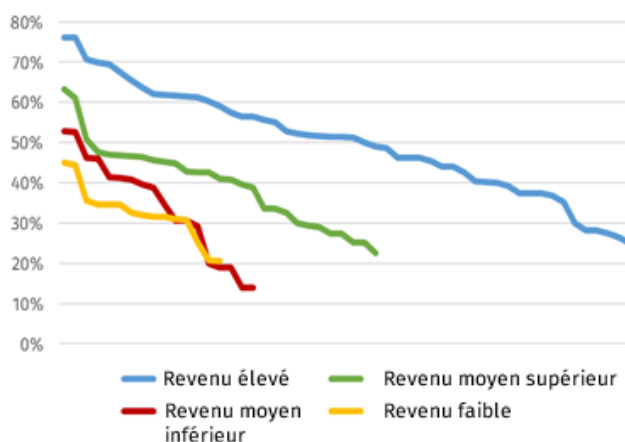


Figure 1 – Maturité numérique des parlements par niveau de revenus (source : WePR2016).

Les difficultés auxquelles les parlements sont confrontés ne se limitent pas à la simple adoption de technologies : beaucoup sont stratégiques et doivent être résolues au niveau systémique, ce qui implique un engagement politique autant qu'institutionnel. Les processus numériques sont trop souvent perçus comme une fonction technique, un pré carré où prédominent les cadres et techniciens des TIC. Pour que les TIC transforment les parlements, les parlementaires doivent diriger l'action politique en faveur d'une plus grande ouverture et pour plus de participation citoyenne. Trop rares sont les parlements qui mettent pleinement en œuvre des processus de planification stratégique de bout en bout ; et lorsqu'ils le font, trop rares sont ceux qui attachent suffisamment d'importance aux conseils de leurs responsables supérieurs des TIC en termes de direction globale et pour le cap à donner au changement.

Les parlements sont des institutions uniques en leur genre et, cependant, ils partagent beaucoup de caractéristiques communes. L'expérience montre qu'un soutien interparlementaire favorable est un moyen aussi bien efficace qu'effectif de renforcer les capacités.

L'UIP et beaucoup d'autres reconnaissent qu'il est vital d'aider les parlements, partout dans le monde, ainsi que les partenaires qui leur apportent assistance, à conjuguer leurs efforts avec plus de pertinence, de sensibilité et d'efficacité. Ils souhaitent permettre aux partenaires et aux parlements de partager les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des outils et services numériques afin de parvenir à une meilleure compréhension des processus stratégiques qui conduisent à une bonne utilisation.

Mais ils reconnaissent aussi qu'il y a des limites aux capacités de nombreux parlements à définir leurs propres façons de travailler et à adopter de nouveaux outils numériques, raison pour laquelle le premier Principe commun en matière d'assistance aux parlements, à savoir que l'assistance doit être guidée par les besoins des parlements, est si fondamental.

### 3. Argumentaire

Des parlements efficaces sont essentiels pour la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, ainsi que pour le développement économique et social. Pour être efficaces, ils doivent avoir accès à des connaissances et une assistance de grande qualité. Par ailleurs, ils sont de plus en plus amenés à travailler avec de nouveaux acteurs et des partenaires de tous les secteurs de la société civile.

Le Centre mondial pour les TIC au Parlement (actif de 2006 à 2013) a été un catalyseur pour l'apprentissage entre pairs. La dernière évaluation y afférente constate que le Centre a fourni une plate-forme plus que bienvenue, permettant de connecter les travaux parlementaires sur

l'utilisation des outils numériques. La même évaluation constate aussi avec préoccupation que, sans le Centre, ou une ressource pareillement spécialisée, des parlements risquent de perdre rapidement pied face à des technologies en mutation rapide et seraient incapables de les utiliser efficacement. La disparition du Centre crée une fracture que rien ne vient combler efficacement – notamment dans des domaines émergents tels que l'open data et les réseaux sociaux.

Depuis 2013, l'UIP se charge de l'organisation du Rapport et de la Conférence mondiaux sur l'e-Parlement et soutient un nombre limité d'activités de renforcement des capacités dans les parlements. Beaucoup d'organisations apportent une assistance aux parlements dans divers domaines touchant aux outils et services numériques, et travaillent avec des associations de la société civile sur des approches innovantes en matière de technologies civiles. De nombreux parlements participent à des initiatives telles que le Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO)<sup>5</sup>, afin d'agir davantage en faveur de l'ouverture parlementaire, en se fondant sur des principes essentiels, auxquels doivent souscrire tous les participants au PGO et qui demandent :

- d'augmenter la disponibilité des informations sur les activités gouvernementales ;
- d'appuyer la participation civique ;
- d'appliquer les normes les plus élevées en matière d'intégrité professionnelle dans l'ensemble de nos administrations ;
- de rendre les nouvelles technologies plus accessibles au profit de l'ouverture et de la responsabilité.

Le Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement confirme que cette fracture de capacités persiste pour de nombreux parlements et qu'elle doit être comblée d'urgence, notamment – et pas seulement – pour les parlements des pays en développement ou à revenus faibles.

La présente proposition relative au Centre pour l'innovation au parlement est une initiative pour l'avenir, visant à assurer que tous les parlements soient en mesure de profiter de toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies, de façon durable. Les informations glanées auprès des parlements démontrent la valeur des réseaux entre pairs qui apportent une assistance en même temps qu'une connaissance approfondie de l'environnement parlementaire. Les parlements disent clairement qu'ils bénéficient de l'assistance, du partage des connaissances et des bonnes pratiques à deux niveaux<sup>6</sup> :

1. Au niveau stratégique (planification), les parlements doivent être mieux à même de planifier leur utilisation des TIC et de repérer les bonnes pratiques qui apparaissent dans des domaines tels que l'open data/transparence, la gestion des documents, les rapports parlementaires, les réseaux sociaux, sans oublier les services de bibliothèque et de recherche.
2. Au niveau opérationnel, réseaux et missions aident les parlements les moins bien dotés à mettre en œuvre ces bonnes pratiques et à renforcer leurs propres capacités internes.

Le Centre coordonnerait et améliorerait cette action, devenant une source fiable et une référence en matière de bonnes pratiques grâce aux activités, recherches et publications qu'il soutient. Il le ferait également en soutenant la collaboration avec les parlements et entre eux et les partenaires externes. A terme, cela aiderait les parlements à construire leur propre argumentaire, au plan interne, en faveur d'une utilisation plus avancée des outils numériques, favorisant de façon évidente le renforcement de la démocratie et l'entrée de plain-pied dans la société de l'information.

### 3.1. Contexte

Le projet pour le Centre est intimement lié aux Objectifs de développement durable<sup>7</sup>, qui accordent la plus haute importance à des institutions efficaces, transparentes et responsables, ainsi qu'à des décisions participatives et inclusives. Des parlements numériques sont des institutions adaptées au monde moderne et ils contribuent grandement à la réalisation de ces objectifs.

<sup>5</sup> Créé en 2011 dans le cadre d'une initiative internationale multipartite et volontaire, le PGO vise à obtenir des engagements concrets et ambitieux liés à l'ouverture et à la transparence des services publics. A l'heure actuelle, il compte plus de 80 pays et, de plus en plus, les parlements de ces pays s'impliquent dans l'élaboration de plans d'action pour des parlements ouverts. [www.opengovpartnership.org](http://www.opengovpartnership.org)

<sup>6</sup> Centre mondial pour les TIC aux Parlements (2013). Evaluation du programme en fin de mandat. New York : DAES ; Rapport mondial sur l'e-Parlement (2016). Genève : UIP

<sup>7</sup> Voir : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr)

Les recherches effectuées pour le Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement montrent qu'il y a, à la fois, une demande pour une assistance entre parlements et la volonté d'offrir cette assistance dans des domaines spécifiques en rapport avec les outils et les services numériques. Un parlement sur cinq, environ, offre déjà une telle assistance et 25 pour cent de plus déclarent être prêts à le faire. Un parlement sur cinq reçoit une assistance directement de la part d'autres parlements et 26 pour cent d'organisations externes non parlementaires telles que l'UIP et le PNUD. Un nombre plus grand de parlements (42 pour cent) déclarent qu'ils souhaitent une telle assistance, mais n'en reçoivent pas. Il faut donc de la coordination pour que les ressources limitées soient utilisées au mieux.

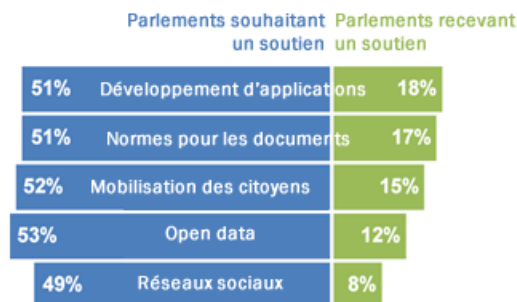


Figure 2 – Assistance souhaitée - Assistance offerte (source : WePR 2016)

L'assistance qui sera accordée portera, très probablement, sur le processus législatif et les procédures parlementaires ou sur l'amélioration des capacités administratives des parlements. Cependant, les parlements déclarent que les domaines récents tels que l'open data, l'engagement et l'information des citoyens, les normes pour les documents, le développement d'applications et les réseaux sociaux sont ceux qui nécessitent une assistance sans en recevoir. De nombreux parlements sont dans l'incapacité d'adopter les nouvelles méthodes numériques faute de ressources internes, notamment de personnel, de compétences ou de financement, mais ils ne trouvent pas non plus de soutiens extérieurs, auprès de parlements ou d'autres agences.

#### 4. Méthodologie

Le projet continuerait sur la lancée des initiatives existantes, mais il développerait également de nouvelles formes de coopération. Il renforcerait le travail déjà mené par l'UIP, les parlements, les organisations partenaires et les réseaux régionaux existants.

Le Centre tournerait autour d'un secrétariat restreint, qui serait domicilié à l'UIP, à Genève, et dont les membres représentant le monde entier apporteraient une valeur ajoutée considérable. Le secrétariat serait chargé de la coordination des activités du Centre, de la direction stratégique globale et de la gestion de certaines activités.

Le travail du Centre serait centré sur les parlements, principaux contributeurs et bénéficiaires de toutes les activités. Il privilégierait les méthodes participatives, avec consultations approfondies des experts des parlements et des organisations partenaires, comme cela avait été fait lors de la préparation des éditions précédentes du Rapport et de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, de guides pratiques et autres outils. Cette façon de faire vise à assurer que les activités du projet soient ancrées dans les besoins et les pratiques parlementaires.

Le modèle existant de renforcement des capacités, fondé sur les échanges et la coopération interparlementaires, serait amplifié.

Le Centre renforcerait les contacts existants entre spécialistes des parlements en vue de créer un réseau mondial d'experts et conseillers susceptibles d'apporter leurs contributions au Centre, de façon plus informelle, projet par projet, en mettant l'accent sur un renforcement concret des capacités.

De façon inédite, les principales activités du Centre seraient diffusées vers des hubs régionaux et spécialisés, situés dans les parlements. De fait, ils agiraient comme des franchisés au sein du réseau. Ces hubs seraient animés par un personnel détaché par les parlements qui fournissent



une assistance. Ce modèle permet non seulement de réduire au minimum les coûts de fonctionnement fixes du Centre, mais aussi d'optimiser les connaissances locales, le savoir-faire parlementaire et de veiller à ce que les compétences de l'équipe du Centre soient constamment à jour.

Ce modèle permet aux hubs de se concentrer sur des méthodes de travail flexibles, capables d'apporter rapidement des solutions et de répondre aux besoins des parlements qu'ils servent ; un modèle économe en ressources et peu coûteux grâce auquel les financements de projets peuvent être concentrés sur le développement stratégique fondamental du secteur numérique parlementaire et sur la construction de bonnes pratiques.

En outre, l'Assemblée de l'UIP, qui réunit deux fois par an des parlementaires de 120 à 150 pays, servirait de plate-forme pour diffuser les résultats obtenus par le projet et pour mobiliser parlementaires et Secrétaires généraux. Une session régulière sur "les parlements à l'ère numérique" est désormais inscrite au programme de l'Assemblée.

Le Centre utiliserait essentiellement des outils numériques standard de travail en réseau et en équipe pour connecter ses personnels où qu'ils soient et pour réduire les besoins de présence physique dans les mêmes locaux. Au plan interne, la communication entre le Secrétariat et les hubs peut être gérée électroniquement grâce à des outils numériques standard peu coûteux ; les communications du Centre passent par des applications "chat" avancées. Les communications peuvent utiliser la téléphonie internet vidéo ou vocale et les documents collaboratifs peuvent être hébergés sur des applications standard comme Google Docs. Au plan externe, il y aurait une plate-forme virtuelle pouvant offrir un espace pour le travail en réseau, les conversations et l'échange d'informations et d'idées, mais aussi héberger publications et rapports.

Dans cette configuration, la présente proposition crée un Centre flexible, adaptatif et distribué et permet une utilisation plus efficace des ressources, centrée sur des partenariats distribués avec les parlements et les institutions mondiales et régionales souhaitant renforcer et améliorer la capacité numérique des parlements.

## **5. Mise en œuvre du projet**

Le secrétariat, installé à l'UIP, ferait office de hub coordinateur qui faciliterait le flux de l'information entre parlements, experts, organisations partenaires et autres intervenants, ainsi qu'avec les hubs qui contribuent au travail du Centre. Le secrétariat lancerait également des travaux de recherche, de renforcement des capacités et de constitution de réseaux.

Ces initiatives seraient définies en consultation avec les parlements et en fonction de la demande. Elles seraient soutenues par un réseau virtuel de personnes engagées auprès des parlements numériques et travaillant avec eux, de manière à faciliter l'échange des connaissances et la connectivité.

Pour atteindre la dimension et la portée capables de produire l'impact nécessaire, le Centre mettrait en place des hubs régionaux et spécialisés, fournissant des ressources en fonction des projets et soutenant les projets en cours au sein du Centre. Les hubs développeraient un réseau virtuel de spécialistes ayant des connaissances spécifiques sur des régions ou des thèmes pour recueillir et partager les bonnes pratiques et fournir des services de conseil dans leur domaine de compétence.

Ces hubs seraient établis au sein des parlements solidaires ou d'autres organisations. Ils seraient pourvus en ressources grâce à des contributions en nature et leur personnel serait détaché parmi le personnel permanent des parlements hôtes (ou d'autres parlements qui apportent une assistance ou d'organisations). Cette formule permet à ces parlements de mettre à disposition du personnel pour une durée limitée ou en vue d'un projet, de manière à soutenir les activités du Centre. La structure de ces hubs est flexible, mais elle peut impliquer la fourniture d'un espace de bureau et d'un coordinateur qui dirigerait les activités d'un hub.

Avantages pour les parlements hébergeant des hubs : acquisition de compétences et d'expérience par leur personnel grâce à des contacts plus soutenus avec d'autres parlements ; participation au développement de bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre dans leur parlement comme dans d'autres et contribution à la coopération interparlementaire dans un domaine de plus en plus important pour tous les parlements.

Chaque hub aurait une vocation régionale ou spécialisée bien définie et l'échelle et la nature exactes des ressources qui lui seraient attribuées dépendraient de cette fonction, ce qui rend la présente proposition éminemment flexible. Il est envisagé de faire des hubs des canaux de communication et d'information avec les autres parlements.

Grâce à ce modèle, il sera possible de calibrer les opérations du Centre en termes de ressources et de fonctions de manière à inclure des organisations non parlementaires (d'autres partenaires de projets) ainsi que des organisations de suivi des parlements et autres associations de la société civile.

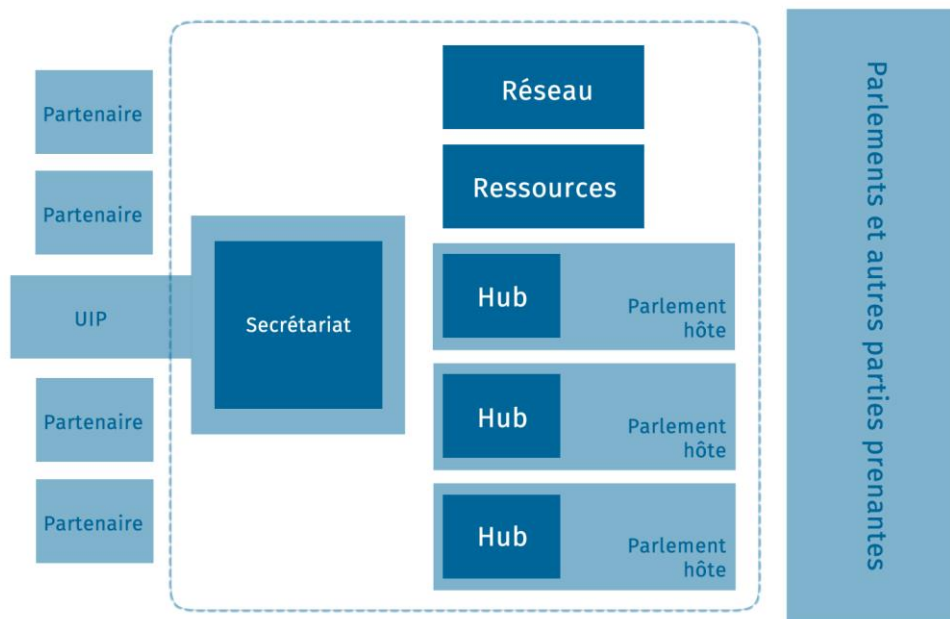


Figure 3 – Modèle conceptuel du Centre pour l'innovation au parlement

### 5.1. Exemples de hubs possibles

Bien qu'elle ne soit en aucun cas exhaustive, la liste d'exemples ci-dessous propose un aperçu des hubs qu'il serait possible de mettre en place au sein du nouveau Centre.

#### 5.1.1. Planification de la stratégie et des infrastructures

La recherche et l'expérience montrent que les parlements ont souvent besoin de conseils très spécifiques et concrets concernant la planification des systèmes et l'élaboration de nouvelles composantes technologiques. Ils ont besoin d'appui pour comprendre les bonnes pratiques, la manière dont les utilisateurs pourront éventuellement interagir avec ces nouveaux systèmes et la manière dont les services seront fournis aux parlementaires, au personnel et au public. Ceci est particulièrement le cas des parlements qui sont aux premières étapes du développement de leurs infrastructures des TIC et du renforcement des capacités de leurs services internes. Le Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement souligne aussi bien l'intérêt des conseils fournis par des experts externes que l'importance cruciale d'une approche stratégique des TIC bien réfléchi et connectée. Cependant, il est difficile pour les parlements qui n'ont pas d'expérience d'imaginer une utilisation efficace et de développer des spécifications pour de nouveaux systèmes ; ils ont plus de difficultés à déterminer quelles politiques, orientations et règles internes doivent être adaptées et comment transformer les processus opérationnels pour tirer un maximum de profit des bénéfices apportés par les nouveaux systèmes.

C'est alors que l'expérience accumulée par d'autres parlements revêt une importance capitale. L'échange de connaissances et la prestation d'un soutien, par l'intermédiaire de réseaux virtuels et dans le cadre de missions de courte durée, au cours desquelles des personnels parlementaires expérimentés se rendront dans les parlements ayant besoin d'une aide, sont des moyens précieux d'indiquer une marche à suivre et d'élaborer des documents de mise en œuvre précoce des TIC, des exigences relatives au système et des spécifications techniques. Les missions et leurs réseaux associés aident à garantir des solutions efficaces et durables ayant un bon rapport coût/efficacité pour les parlements, et renforcent les compétences, les connaissances et les capacités, ce qui profite non seulement aux parlements hôtes mais également aux parlements qui fournissent l'aide.

Un hub spécialement dédié au sein du Centre pourrait appuyer une approche plus stratégique et coordonnée aux missions d'assistance technique, fondée sur un soutien pratique et un ensemble d'outils et de ressources, y compris un soutien :

- aux évaluations de base et aux plans stratégiques pour les TIC, dont la promotion d'une culture de planification stratégique des TIC efficace et la prise en compte des bonnes pratiques ;
- aux systèmes de gestion des documents législatifs, permettant de gérer ces documents et de suivre les résultats dans le domaine législatif ;
- aux archives numériques, afin d'appuyer la documentation parlementaire et les besoins en termes d'archivage ;
- à l'Intranet et aux sites Web ;
- aux systèmes conçus pour capturer et enregistrer des procédures, par exemple les systèmes de gestion des conférences, les systèmes de vote électronique, etc.

### 5.1.2. Innovation pour des parlements ouverts

Les parlements ont besoin de portails institutionnels et de canaux de publication qui reflètent les évolutions de leurs rôles et de leur relation avec les citoyens dans la nouvelle ère numérique. Tandis que ces portails changent pour devenir le principal vecteur de transparence et, dans de nombreux cas, de l'engagement dans le processus législatif, les parlements ont besoin d'adapter davantage la manière dont ils se lient aux citoyens et interagissent avec eux. Pour ce faire, les parlements, en collaborant de manière plus étroite avec leurs partenaires et la société civile, doivent commencer à envisager l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'open data, les normes ouvertes, le stockage en nuage, la technologie blockchain et le big data. Ces nouveaux modèles de portails parlementaires demandent davantage d'accessibilité et d'interaction, et doivent viser à fournir une expérience plus conviviale aux utilisateurs. Cela nécessite des outils innovants et de nouveaux moyens d'organiser et de visualiser les informations législatives qui n'ont pas encore été utilisées.

Des idées de crowdsourcing deviennent une partie intégrante de la manière dont les parlements du futur conçoivent leur expérience utilisateur et déploient leurs actifs numériques. Les portails institutionnels parlementaires ont besoin de nouveaux modèles de développement fondés sur la co-création et le crowdsourcing. Les parlements peuvent et doivent partager des ressources pour mettre en place des expériences de crowdsourcing dans le cadre du développement de l'accès public aux données et aux documents. Des concours d'applications, des hackathons et d'autres activités de crowdsourcing sont des moyens efficaces de créer des visualisations de données et d'explorer des méthodes d'interactivité révolutionnaires. Maîtriser ces approches innovantes pour servir la conception et la prestation renforce l'accessibilité, la transparence et la communication des parlements et rend leurs activités plus visibles et pertinentes aux yeux des citoyens. Il s'agit de la base fondamentale grâce à laquelle il est possible de gagner la confiance du public.

Un processus de co-création se déploie également au sein des parlements et entre eux. Souvent, l'accent est mis sur la co-création en collaboration avec des acteurs ou des organisations extérieurs, mais les parlements peuvent se soutenir les uns les autres et partager des idées et des approches concernant de nouvelles pratiques innovantes par l'intermédiaire d'un hub consacré aux réseaux pour l'innovation. Cela est important parce que, comme le montre le dernier Rapport mondial sur l'e-Parlement, de nombreux parlements peinent à rassembler suffisamment de ressources pour concevoir des portails innovants destinés au public et, lorsqu'ils y parviennent, ils

partagent souvent des caractéristiques communes. Davantage de co-construction et de développement collaboratif faisant intervenir des parlements d'une même région, à une échelle plus grande avec une perspective internationale, est la solution à ce problème. Par exemple, un modèle de portail législatif peut être co-créé pour servir de plateforme commune de base pour faire économiser des ressources et accroître la qualité de l'innovation dans les projets. A cet égard, le Centre pourrait mettre en place un hub regroupant des spécialistes multidisciplinaires de haut niveau, créé et hébergé par des parlements qui ont des projets et des principes communs qu'ils peuvent adapter et faire évoluer pour appuyer l'élaboration d'un cadre commun de base et des portails sur mesure en fonction de caractéristiques et de besoins spécifiques.

### **5.1.3. Réseaux sociaux et web**

Le web et les réseaux sociaux ont changé la face publique des parlements. Cependant, les recherches ont montré que de nombreux parlements peinent à maîtriser ces nouveaux outils de manière efficace. Le web et les réseaux sociaux couvrent tout, que ce soit la publication ou l'éducation et l'engagement, par le biais de référentiels de données. Ils sont complexes et compliqués, et, pour les utiliser efficacement, les parlements doivent devenir flexibles et réactifs face aux besoins de leurs utilisateurs et partenaires, en soutenant les membres, en donnant au personnel la capacité d'être réactif et en assurant la promotion d'une sensibilisation et d'une éducation accrues du public. L'UIP a publié des directives pour les sites web des parlements, mais celles-ci sont désormais obsolètes. Il existe également des directives pour aider les parlements à utiliser les réseaux sociaux, mais elles aussi ont besoin d'être actualisées. Un hub au sein du Centre pourrait se charger des actifs en ligne, appuyer la mise à jour et la diffusion des directives relatives aux bonnes pratiques, et soutenir l'échange de connaissances et l'aide interparlementaire.

### **5.1.4. Recherche et bonnes pratiques**

L'UIP (et, avant elle, le Centre mondial pour les TIC au Parlement) a lancé le Rapport mondial sur l'e-Parlement qui sert de publication de base permettant de mesurer, de recenser et de suivre la croissance du numérique dans le contexte parlementaire. Le Rapport, qui en est à sa quatrième édition, est une référence pour le Parlement en ligne. Il est en outre fondé sur les guides de bonnes pratiques précédents, qui ont été élaborés au fur et à mesure que cela a été nécessaire, par exemple pour aborder la planification stratégique, les sites web et les réseaux sociaux. Le Centre jouera le rôle de point focal pour l'intégration de la recherche dans les technologies et l'innovation parlementaires, en s'appuyant sur ses hubs, projets et réseaux pour anticiper les priorités changeantes et les tendances émergentes, et en coordonnant la production de nouveaux matériels destinés à aider les parlements. Dans un premier temps, la recherche ciblera vraisemblablement trois domaines d'intérêt essentiels :

- le Rapport mondial sur l'e-Parlement ;
- l'open data ;
- le web et les réseaux sociaux.

## **6. Partenaires et financement**

Un Centre réactif aux technologies émergentes et prétendant à une envergure véritablement mondiale doit, lui-même, être ouvert sur une large gamme de partenaires et de soutiens.

Les parlements nationaux souhaitant soutenir et doter le Centre en ressources aideront à déterminer l'envergure, l'échelle et les priorités stratégiques du Centre et de ses hubs. Les principales organisations partenaires potentielles pourraient inclure le PNUD et NDI, qui jouissent d'une longue expérience en matière de soutien aux parlements dans le monde.

Un financement est recherché pour couvrir les coûts d'hébergement du secrétariat du Centre (trois personnes) ; les frais généraux connexes limités y afférents et les activités de base du Centre portant sur la recherche, le renforcement des capacités, y compris la préparation du Rapport et de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement. Les coûts de fonctionnement des hubs au sein du réseau devraient être couverts par les apports en nature de locaux et de personnel consentis par les parlements hôtes ou d'autres institutions.

Le fonctionnement initial devrait être d'une période de trois ans.

Nous proposons de solliciter des financements et une aide en nature à quatre niveaux :

### **6.1. Partenaires fondamentaux**

Les partenaires fondamentaux seront les partenaires qui apporteront un financement de base et qui souhaiteront également être directement impliqués dans la gouvernance et la gestion stratégiques du Centre. L'UIP est le partenaire fondamental originel. Les partenaires fondamentaux participeront activement lorsqu'il s'agira d'orienter et de définir les activités du Centre au cours de la période initiale de trois ans. Ils seront présentés au public comme bailleurs de fonds et appuis stratégiques.

### **6.2. Partenaires financiers**

Les partenaires financiers seront ceux qui souhaiteront contribuer aux activités du Centre et les soutenir à la base, qu'il s'agisse des activités du Secrétariat ou de celles d'un ou de plusieurs hubs spécifiques. La quantité de l'aide et l'ampleur de l'engagement seront moindres que dans le cas des partenaires fondamentaux et, bien que le Centre saluera leur participation et leur aide actives, les partenaires financiers joueront un rôle moins décisif en termes de gouvernance et de gestion au jour le jour.

### **6.3. Partenaires d'appui**

Les partenaires d'appui fourniront une aide en nature qui pourra se présenter sous forme de locaux destinés à héberger les composantes du Centre, par exemple un ou plusieurs hubs, de détachement de personnel auprès du Centre pour une période déterminée, que ce soit pour un appui opérationnel au sein d'un hub, un projet particulier ou des missions à court terme, par exemple pour fournir un soutien interparlementaire. Une aide en nature peut également être fournie sous forme d'infrastructures et de ressources numériques, par exemple d'outils et de capacités nécessaires pour héberger et gérer un réseau virtuel ou une base de connaissances.

### **6.4. Partenaires de projet**

Les bailleurs de fonds et les partenaires opérationnels seront sollicités pour des projets spécifiques mis en œuvre par le Centre.